

Pont Péan, le 12 octobre 2018

Aux Comités Régionaux pour diffusion aux :

- Clubs
- Comités départementaux
- Membres des commissions techniques

Réf : CTR/2018-2019/019

Affaire suivie par Sophie COUDERT-MARION : acrososo@gmail.com

Objet : Formation + Examen des Juges GAC N1 et N2 2018/2019

Mesdames, Messieurs,

Veillez prendre connaissance des dates et modalités de l'offre de **formation** pour l'examen des juges **GYMNASTIQUE ACROBATIQUE** pour la saison sportive 2018/2019.

2 niveaux d'entrée sont possibles :

- Le niveau 1 pour les « néophytes » : Il est capable de juger à l'exécution et à l'artistique sur les premiers niveaux de pratique. (voir chapitre Que peut-on juger avec ces différentes qualifications).
- Pour les connaisseurs de la discipline, il est possible d'intégrer directement la formation juge niveau 2 qui intègre également la difficulté. Attention l'accès direct en niveau 2 nécessite un travail personnel préparatoire car certains aspects de la réglementation ne seront pas détaillés pendant la formation.

FORMATION DES JUGES NIVEAU 1

	DATES	LIEU
Stage Formation N° 1 « Regroupement » Niveau 1	Du 10 au 11 Novembre 2018 Samedi : 9h30 à 18h00 Dimanche : 9h à 17h00	Comité de Bretagne FFGYM Cap Nord B, 4 allée Marie Berhaut 35000 RENNES
Stage Formation N° 2 + Examen « Regroupement » Niveau 1	Dimanche 2 Décembre 2018 Dimanche : 9h30 à 12h : formation 13h30 à 16h30 : examen	LIEU A PRECISER à l'issue des inscriptions pour répondre au mieux à la proximité de la majorité des inscrits

FORMATION DES JUGES NIVEAU 2

	DATES	LIEU
Stage Formation N° 1 « Regroupement » Niveau 2	Du 10 au 11 Novembre 2018 Samedi : 9h30 à 18h00 Dimanche : 9h à 17h00	Comité de Bretagne FFGYM Cap Nord B, 4 allée Marie Berhaut 35000 RENNES
Stage Formation N° 2 + Examen « Regroupement » Niveau 2	Du 1^{er} au 2 Décembre 2018 Samedi : 9h30 à 17h30 Dimanche : 9h30 à 12h 13h30 à 16h30 : examen	LIEU A PRECISER à l'issue des inscriptions pour répondre au mieux à la proximité de la majorité des inscrits

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- **Code de pointage** : notation à l'exécution, à l'artistique et à la difficulté des exercices, calcul de la note finale, rôles et fonctions des juges, etc.
- **Règlement technique** : réglementation générale, connaissance sur les filières compétitives en GAC, les différentes catégories, les exigences spécifiques, etc.

PRE-REQUIS POUR LA FORMATION DE JUGE :

- Avoir imprimé et lu le règlement technique GAC 2018-2019
 - Avoir imprimé et lu la lettre FFGym Gac 2018-2019
 - Avoir imprimé et lu la brochure des programmes GAC
 - Avoir lu et imprimer le guide de notation
- ⇒ Les documents sont disponibles sur le site www.ffgym.fr rubrique « mon espace licencié » / compétition / Base documentaire GAC. Apporter les documents le jour de la formation, aucune impression ne pourra être faite sur place !

PRE-REQUIS POUR L'EXAMEN DE JUGE :

- Être licencié FFGym
- Avoir 15 ans dans l'année civile de référence de la licence
- Présence obligatoire en formation

COÛT FORMATION : Les tarifs des actions de formation sont fixés comme suit :

- Frais pédagogiques + examen juge N1 et N2 : 70 €
- Frais d'examen seul : 25 €

Cependant, afin d'alléger le coût pour le stagiaire et clubs, le Regroupement en synergie avec les 3 régions a décidé de prendre une partie des frais charge déduite dès l'inscription **sous conditions suivantes** :

- *Un accompagnement aux clubs conventionnés 2018/2019*
- *(attestation du comité régional concerné à fournir avec l'inscription)*
- *Un accompagnement si règlement avant date précisée ci-dessous*

Par conséquent, les prix demandés aux clubs (participation regroupement déduite) seront les suivants :

Coût total inscription + formation niveau 1,2 + examen (livret juge fourni) :

- 60 € pour clubs conventionnés et règlement avant le 5 Novembre 2018
- 65 € pour clubs non conventionnés et règlement avant le 5 Novembre 2018
- 70 € pour tout règlement effectué après le 5 Novembre 2018

Règlement :

- **Par chèque bancaire à l'ordre de** : COMITE REGIONAL DE GYMNASTIQUE DES PAYS DE LA LOIRE (CPTÉ REGROUPEMENT)
- **Par virement bancaire** : RIB en annexe

Coût Hébergement et restauration :

- *stage 1 : 10 et 11 Novembre 2018 : RENNES*
Proposition Hébergement : Appart city en appartement à 2 lits : 33 € par personne pdj compris ou 66 € en appartement individuel
Repas : non organisés : cafétéria, grande surface et nombreux restaurants à proximité
- *stage 2 : 1 et 2 Décembre 2018 : Lieu à préciser à l'issue des inscriptions*

N'oubliez pas, si vous êtes concernés d'utiliser les aides à la formation par le biais des différents organismes OPCA (UNIFORMATION etc...) toutes les informations sur ces demandes de prises en charge sont disponibles sur le site FFG .

En cas d'absence **ou** d'annulation avant la formation, les frais d'inscription (25 €) ne seront pas remboursés.

INSCRIPTION : à l'aide du formulaire en cliquant sur le lien ci-dessous IMPERATIVEMENT avant le 25 Octobre 2018 :

[Formation juges GAC N1/N2- Bretagne - Pays de la Loire - Centre Val de Loire](#)

A renseigner avant le 25 octobre 2018

REmplir le formulaire

Pour tout renseignement technique, contactez Sophie COUDERT ou votre responsable régional.

Vous en souhaitant bonne réception, et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de croire en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Le Coordonnateur Technique du Regroupement
B. BAGUELIN**

**Le Délégué Fédéral
Luc LE ROY**



C.P.I : DTRG -CTE -Responsable des juges - Encadrement

Benoit BAGUELIN
Coordonnateur « Regroupement »
7 rue des Mésanges - 35131 PONT PEAN
Port : +33 (0) 6 03 43 71 36
E.mail : baguelin.ffgym@wanadoo.fr

Luc LE ROY
Délégué fédéral
Port : +33 (0) 6 45 60 48 49
E.mail : luc.le.roy@hotmail.fr

ffgym.fr

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné, Monsieur ou Madame.....

Père, mère, tuteur de,

NOM : PRENOM:.....

Né(e) le :

N° DE SECURITE SOCIALE :.....

Groupe Sanguin :

Demeurant à :

Téléphone :.....

Traitement médical ou allergies :

1) Déclare autoriser mon fils - ma fille, à participer aux différentes activités proposées durant les stages de formation de juges TUMBLING aux dates suivantes :

- ✓ du 10 au 11 novembre 2018 à RENNES
- ✓ du 1 au 2 décembre 2018 Lieu à préciser

2) Déclare autoriser, responsable du stage à faire pratiquer sur le mineur, les interventions chirurgicales d'urgences éventuelles, sous anesthésie, selon les prescriptions du médecin.

OUI*

NON*

Le signataire voudra bien ajouter de sa main au-dessous de la date, la mention
« LU ET APPROUVE, BON POUR AUTORISATION »

A Le.....

SIGNATURE

* Rayer les mentions inutiles